

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1092

présenté par

Mme Lardet, M. Perrot, M. Marilossian, Mme Degois, Mme Vanceunebrock, Mme Chapelier,  
Mme Valérie Petit et Mme Riotton

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

L'article L. 1609 *quater* A du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Aux premier et deuxième alinéas du I et du II, les mots : « péage urbain » sont remplacés par les mots : « tarif de congestion » ;

2° À la fin du deuxième alinéa du II, le mot : « péage » est remplacé par le mot : « dispositif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Connu sous le nom de « péages urbains » en France mais plus justement qualifiés de « *congestion charges* » à l'étranger, cet amendement propose de modifier le nom du dispositif par « tarif de congestion ». Il s'agit effectivement d'une appellation dont l'acceptabilité a fait ses preuves à l'étranger, notamment à Londres et à Stockholm.